



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 21

Votes contre : 0

Abstentions : 4

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

14 AVR. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-036**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge : Affection des résultats du CA 2022 sur le BP 2023.

L'affectation des résultats du compte administratif 2022 sur le budget primitif 2023 se traduit de la manière suivante:

1 – Le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2022 = 8.060,56 € sur le Budget Primitif 2023 en recettes de fonctionnement au chapitre 002 – résultat antérieur

2 – Le résultat d'investissement du Compte Administratif 2022 = 9.756,94 € sur le Budget Primitif 2023 en recettes d'investissement au chapitre 001 – résultat antérieur

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'affectation des résultats du CA 2022 sur le BP 2023
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M.EL HABCHI, MME REBELLE, M.PEILLE, M.ROQUEFORT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2023-036**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-04-14T11-34-25.00 (MI244476429)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-036-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge : Approbation des résultats du CA 2022 sur le BP 2023.**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-036.PDF](#)**Préparé**

Date 14/04/23 à 11:34

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 14/04/23 à 11:34

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 14/04/23 à 11:39